

Préambule

L'opération Ticket-Sport s'inscrit dans la politique sportive de la Ville des Sables d'Olonne, avec pour objectif de proposer des activités physiques et sportives aux adolescents pendant les vacances scolaires.

Article 1 – Modalités d'accès

Les conditions d'accès au dispositif, et en particulier d'âge, sont déterminées annuellement par la collectivité, et disponibles sur le site internet de la Ville des Sables d'Olonne.

Article 2 – Programme d'activités

Les activités physiques et sportives sont programmées par demi-journée, avec l'objectif de proposer une planification diversifiée. Celle-ci est mise en ligne sur le site internet de la Ville 2 à 4 semaines avant le début de la semaine. Des modifications sont possibles en cas d'imprévus (équipement sportif requisitionné, prestataire défaillant, conditions météorologiques exceptionnelles, etc.).

Article 3 – Encadrement

Les éducateurs sportifs encadrant les activités sportives disposent des qualifications nécessaires, déterminées par le Code du Sport. Les taux d'encadrement minimum respecteront également strictement la réglementation.

Article 4 – Tarif

Le tarif hebdomadaire est déterminé par la collectivité, par Décision Municipale, et mentionné sur son site internet.

Article 5 – Inscriptions et paiement

Les inscriptions et paiements réalisés en ligne, sur le site internet de la Ville des Sables d'Olonne et ses modules associés, sont possibles 2 à 4 semaines avant le début de la semaine d'activité.

Lors de l'inscription, le représentant légal de l'enfant atteste qu'il ne souffre d'aucune contre-indication à la pratique sportive.

Selon les activités proposées, des pièces complémentaires à l'inscription peuvent être demandées (attestation savoir-nager, etc.).

Toute inscription incomplète ou non confirmée par un paiement ne sera pas prise en compte.

En matière de droit à l'image, le représentant légal de l'enfant autorise ou non que celui-ci soit photographié ou filmé dans le cadre des activités et que ces images soient utilisées par la collectivité sur ses différents supports et vecteurs de communication. La collectivité s'engage à respecter ce choix.

Afin d'assurer l'accès au dispositif pour un maximum de bénéficiaires, la Ville des Sables d'Olonne se réserve la possibilité de limiter le nombre d'inscription pour un même enfant sur période de plusieurs semaines de vacances scolaires.

Les enfants sont inscrits pour la semaine et s'engagent à suivre l'intégralité des activités proposées au programme.

Article 6 – Annulation de l'inscription

En cas d'annulation de l'inscription, un remboursement ne pourra intervenir que sur présentation d'un justificatif médical. En cas d'annulation partielle en cours de semaine, le remboursement se fera au prorata des activités réalisées.

Article 7 – Dispositions à respecter pendant les activités

Les participants devront avoir une tenue vestimentaire de sport en adéquation avec les activités proposées.

Ils devront respecter les règles de fonctionnement établies par les éducateurs.

Tout manquement pourra être sanctionné d'une exclusion partielle ou définitive de la semaine, sans remboursement de l'inscription.

En cas d'exclusion définitive pour motif disciplinaire, aucune nouvelle inscription à Ticket-Sport ne sera possible pendant une année.

Le personnel municipal n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors du dispositif et les familles doivent par conséquent respecter les horaires mentionnés sur le planning de la semaine.

Article 8 – Annulation des activités

La Ville des Sables d'Olonne se réserve la possibilité d'annuler tout ou partie des activités de la semaine en cas d'imprévus. L'inscription sera alors remboursée par la Ville aux participants inscrits, avec un prorata appliqué en cas d'annulation partielle.

Article 9 – Assurance et responsabilité

La Ville est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie agréée couvrant les risques inhérents aux activités et aux services qu'elle propose.

Les enfants qui fréquentent le dispositif ticket-sport sont placés sous la responsabilité de la collectivité.

La responsabilité de la Ville ne peut être engagée que si le dommage lui est imputable. La faute de l'enfant ou d'un tiers peut l'exonérer.

La responsabilité de la Ville n'est pas engagée en cas de perte, de vol ou détérioration de vêtements ou d'objets personnels appartenant aux enfants.

Article 10 – RGPD

Les informations recueillies dans le cadre des inscriptions Ticket-Sport sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville des Sables d'Olonne, dédié au dispositif. Elles sont conservées pendant une durée d'un an et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées de la Direction des Sports et du Nautisme. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier, les faire supprimer en contactant de préférence par voie électronique l'adresse contact@lessablesdolonne.fr ou l'adresse postale en écrivant à : Mairie des Sables d'Olonne - CS21842 - 21 place du poilu de France - 85118 Les Sables d'Olonne Cedex.